



Programme des Nations Unies pour l'environnement

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.289/2
12 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE MED POL

Réunion chargée d'examiner la mise en œuvre à long terme
des Plans d'action nationaux visant à combattre la pollution
due à des activités menées à terre

Durrës, (Albanie), 1^{er} -3 juin 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Ministre de l'environnement de l'Albanie et le Coordonnateur du PAM, le jeudi 1^{er} juin 2006 à 10 heures, à l'Hôtel Adriatik de Durrës (Albanie) (Lagjia 13, Plazh Durres, tel. +355 5 260851, fax. +355 5 260855, courriel: info@adriatikhotel.com, site web: www.adriatikhotel.com). Le Coordonnateur du MED POL exposera brièvement la portée et l'objet de la réunion ainsi que les résultats qui en sont escomptés.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

La réunion élira son Président, ses deux Vice-Présidents et son Rapporteur

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire (UNEP(DEPI)MED WG.289/1) et l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP(DEPI)MED WG.289/2) seront examinés, modifiés s'il y a lieu et adoptés par la réunion. Un service d'interprétation anglais-français sera assuré à toutes les séances, lesquelles auront lieu uniquement en plénière.

Point 4 de l'ordre du jour : Examen et analyse du contenu des PAN

- 4.1. Examen des Bilans de base d'émissions/rejets de polluants
- 4.2. Examen des PAN et analyse des mesures de réduction de la pollution, de leurs coûts et de leur correspondance avec les objectifs du PAS

Le Secrétariat a examiné et analysé toutes les données et informations communiquées par les Parties dans le cadre de la préparation des Bilans de base des émissions/rejets de polluants, des Plans sectoriels et enfin des Plans d'action nationaux. Comme information de base, les mesures de réduction de la pollution consignées dans chaque PAN ont été résumées dans une synthèse par pays (voir doc. UNEP(DEPI)MED WG. 289/inf.3) et dans un examen régional par secteur d'activité/substance (voir doc. UNEP(DEPI)MED WG.289/inf.4).

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les documents ci-dessus et, avec le concours d'experts régionaux, présentera un document additionnel (UNEP(DEPI)MED WG.289/inf.5) qui contient: 1) une analyse, fondée sur des indicateurs, des données des bilans de base; 2) un examen des actions prioritaires de réduction de la pollution incluses dans les PAN; 3) une évaluation de la conformité des actions énumérées dans les PAN aux objectifs du PAS à l'horizon 2010; et 4) une analyse préliminaire du coût des mesures de réduction de la pollution énumérées dans les PAN.

La réunion examinera l'analyse présentée par le Secrétariat et formulera à son sujet des observations en prenant en considération que l'identification d'éventuels hiatus et blocages au début du processus de mise en œuvre des PAN est essentielle car elle pourrait faciliter le travail des pays dans le long terme. En outre, le débat qui s'engagera à ce titre servira de base à l'examen d'une éventuelle application du principe de partage des charges lors du processus de réduction de la pollution, principe qui sera mis en débat au titre du point 5 ci-dessous.

Point 5 de l'ordre du jour : L'application du principe de partage des charges au processus de réduction de la pollution dans le cadre du PAS: options et implications

Conformément à la décision des Parties contractantes, le Secrétariat s'est employé à étudier les options et implications éventuelles de l'application du principe de partage des charges au processus de réduction de la pollution. Jusqu'à une date récente, les données et informations disponibles au Secrétariat sur les sources et apports de polluants étaient très incomplètes et les objectifs de réduction de la pollution étaient fixés sur la base du « taux uniforme » (autrement dit responsabilité égale et réductions équivalentes pour tous les pays). Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, tous les pays, dans un effort significatif, ont produit une quantité impressionnante de données suffisamment fiables sur les sources et apports de polluants (Bilans diagnostiques nationaux, Plans sectoriels, Bilans de base d'émissions/rejets) qui permettent désormais de se faire une meilleure idée des perspectives de réduction de la pollution dans la région et justifient la recherche de différentes options sur la base de faits réels.

En conséquence, le Secrétariat a examiné les implications de l'application du principe de partage des charges et a établi un document (UNEP(DEPI)MED WG.289/3) qui analyse la situation actuelle (approche du taux uniforme) et présente un certain nombre d'options relatives à l'application du principe de partage des charges. L'adoption de mesures de flexibilité et le transfert efficace de savoir-faire et de technologies sont aussi exposés et explicités dans le document.

La réunion est invitée à débattre du document et à formuler à son sujet des observations en vue de fournir au Secrétariat des indications claires quant aux options qui pourraient éventuellement appeler un plus ample examen et un suivi plus poussé dans l'avenir en vue d'une application équitable et effective par les pays du processus à long terme de réduction de la pollution.

Point 6 de l'ordre du jour: Assurer la durabilité financière de la mise en œuvre à long terme des PAN

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera brièvement les initiatives du PAM et d'autres organisations régionales et internationales qui devraient être prises en compte en vue d'assurer appui et durabilité financière à long terme pour la mise en œuvre des PAN. Plus concrètement, il sera procédé à un examen succinct des activités du Projet FEM récemment mené à bien ainsi qu'une présentation du Nouveau Partenariat stratégique FEM. La réunion aura aussi l'occasion d'examiner le travail accompli en commun avec le GPA/PNUE et la synergie escomptée avec l'initiative "Horizon 2020" de l'UE. La réunion est invitée à commenter les diverses activités et à proposer des moyens de renforcer la coopération avec le PAM et avec d'autres parties prenantes.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

La réunion abordera toutes autres questions qui pourraient être soulevées par des participants ou le Secrétariat.

Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Le Secrétariat établira un projet de conclusions et recommandations issues des délibérations et qui seront adoptées par la réunion, après avoir été remaniées le cas échéant. Le rapport in extenso de la réunion sera préparé à un stade ultérieur et distribué pour observations avant d'être finalisé.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

Le Président prononcera la clôture de la réunion le samedi 3 juin 2006 à 18 heures.

EMPLOI DU TEMPS

Jeudi 1^{er} juin

9h – 10h Accueil et inscription des participants
10h – 10h30 Point 1 de l'ordre du jour.
10h30 – 11h Points 2, 3 de l'OdJ.
11h – 11h30 Pause café
11h30 – 13h Point 4 de l'OdJ.
13h – 14h30 Pause déjeuner
14h30 – 16 h Point 4.de l'OdJ (suite)
16h – 16h30 Pause café
16h30 – 18 h Point 4 de l'OdJ (suite)

Vendredi 2 juin

9h30 – 11h Point 4 de l'OdJ. (suite)
11h – 11h30 Pause café
11h30 – 13h Point 5.de l'OdJ
13h – 14h30 Pause déjeuner
14h30 – 16h Point 5 de l'OdJ. (suite)
16h – 16h30 Pause café
16h – 18h Point 5 de l'OdJ (suite)

Samedi 3 juin

9h30 – 11 h Point 6.de l'OdJ
11h – 11h30 Pause café
11h30 – 13h Point 6 de l'OdJ. (suite)
13h– 14h30 Pause déjeuner
14h30 – 16h Points 7, 8 de l'OdJ.
16h – 16h30 Pause café
16h30 – 18h Points 8 de l'OdJ (suite), 9.